

Réunion avec les personnes publiques associées (PPA) du mardi 14 septembre 2021

Une réunion avec les personnes publiques associées (PPA) s'est tenue le mardi 14 septembre 2021 à la Mairie de Carrières-sur-Seine de 9h30 à 10h15. Son objectif était de recueillir les observations de toute personne intéressée sur le projet.

Dans un premier temps, le projet de la commune (cf. support de concertation) est présenté aux participants présents (cf feuille de présence).

Aucune remarque particulière n'est soulevée lors de la réunion. L'élu présent, M. Millot, maire-adjoint délégué à l'urbanisme, à la voirie, à la sécurité et aux affaires militaires, demande à ce que le bureau d'études utilise le terme « *d'espace aggloméré* » plutôt que « *d'agglomération* » pour éviter les confusions.

Concernant la notion d'agglomération, la représentante du département (Mme Frétygné) demande où se situe l'espace aggloméré secondaire. Il est précisé que cet espace aggloméré couvre une zone d'activités le long de la RD311 (hôtel, pépinière, etc.) avec de l'habitat diffus.

Durant la réunion, il est également précisé que :

- Les remarques et observations émises durant la réunion permettront à la collectivité d'ajuster son projet si besoin.
- Toute demande d'installation, modification ou suppression de publicité, enseignes ou préenseignes est soumise à la commune via une déclaration ou autorisation préalable. C'est la commune qui instruit le dossier et va vérifier sa conformité à la règle locale et nationale ;
- Le calendrier de la procédure doit permettre l'arrêt du RLP en novembre 2021 et une approbation avant l'été 2022,
- Il n'y a pas pour l'instant de publicité numérique sur le territoire, les enseignes numériques sont interdites sauf celles d'urgence,
- Les délais de mise en conformité sont également rappelés en fin de réunion via le tableau de synthèse suivant :

	Infractions au Code de l'environnement	Infractions au RLP
Publicités et préenseignes	Sans délai	Délais de 2 ans suite à l'approbation du RLP pour se mettre en conformité
Enseignes	Sans délai	Délais de 6 ans suite à l'approbation du RLP pour se mettre en conformité

La commune remercie l'ensemble des participants présents lors de la réunion pour leurs remarques. La réunion s'achève à 10h15. Il est rappelé que le projet est mis en ligne sur le site internet ainsi que dans le dossier papier en mairie. D'autres remarques peuvent être envoyées via l'adresse mail dédiée ou sur le registre papier installé en mairie d'ici le 30 septembre. Les remarques émises lors de la réunion et pendant la phase de concertation seront analysées par la commune pour éventuellement modifier le projet et dresser le bilan de la concertation.

